

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung                |
| <b>Herausgeber:</b> | Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  |
| <b>Band:</b>        | 5 (1929-1930)   |
| <b>Heft:</b>        | 4   |
| <br><b>Artikel:</b> | Demandes de congé   |
| <b>Autor:</b>       | [s.n.]  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-705412">https://doi.org/10.5169/seals-705412</a> |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tous les cadres, de l'appointé à l'adjudant-sous-officier, de cet esprit d'émulation ; tous doivent, et à ce cours même, s'affirmer comme de véritables chefs.

La tâche leur sera facilitée par leurs officiers qui au Cours préparatoire de cadres auront précisé leur méthode d'instruction. Puis par l'application des Modifications et compléments au Règlement d'exercice pour l'Infanterie de 1908, décidées par le Département militaire fédéral le 22 février 1929. Cette codification des ordres et commandements, des formations des mouvements et des feux contient la base de l'instruction du chef de groupe de F. M., du chef de groupe de fusiliers, du sergent et du sergent fusilier. Avec elle plus d'hésitation plus de vaines discussions. Il s'agit donc d'apprendre à connaître ce nouveau règlement et de le pratiquer bien vite comme un enseignement passé intégralement dans les réflexes.

Ce sera la première phase de l'activité du sous-officier au Cours de Répétition. Pour les F. M. et les Mitrailleurs, une application particulière du Règlement d'exercice sera faite dans les tirs ; il s'agira là de prouver que l'exacte manipulation de l'arme est une chose acquise et qu'elle sera maintenue au cours des exercices sur le terrain.

Le Règlement d'exercice inculqué au groupe et à la section, l'instruction tactique commencera. Le sous-officier ne doit alors plus seulement suivre strictement son règlement, mais prendre des décisions en faisant travailler son intelligence. Les ordres de son chef de section lui laisseront bien souvent une grande initiative : à lui de choisir son cheminement et sa formation, à lui de prendre position, de suivre le rythme du feu et du mouvement, à lui de disposer de son groupe et de ses armes selon les intentions du chef, le terrain, l'ennemi.

L'occasion de former son jugement, de formuler son ordre, de le faire exécuter sera donnée aussi souvent que le temps le permettra aux sous-officiers de tous grades dans les exercices que dirigeront les chefs de section et les commandants de compagnie. Mais il ne faudra pas perdre son temps : l'apprentissage du métier est déjà sérieusement avancé ; une fois les principes d'action et de raisonnement formulés ou révisés, le sous-officier sera mis en présence de tâches successives, d'une suite de problèmes qu'il résoudra pour lui et pour sa troupe ; il s'adaptera sans peine aux circonstances pour peu qu'il y prenne de l'intérêt et fasse preuve de volonté. Il agira tout d'abord pour son groupe isolé, puis dans le cadre de sa section, enfin dans celui de sa compagnie. L'instruction tactique de l'unité prendra ainsi toute son ampleur et la compagnie assouplie entrera sans aucune peine dans la manœuvre du Bataillon et du Régiment.

Il est vrai que la tâche des sous-officiers ne se limite pas à la conduite tactique de leurs groupes dans le cadre de la Compagnie. D'autres cas de service en campagne font également appel à leur intelligence et à leur décision ; les avant-postes, le service de sûreté en marche, les patrouilles les mettent tout autant à contribution. Aussi ces branches d'instruction ne seront pas négligées la première semaine. Et puis il y a la préparation de tous les sous-officiers spécialistes, téléphonistes, signaleurs, service de renseignements, les trains, les services administratifs, le service de santé, etc. Tous ces gradés là connaissent déjà l'importance de leur rôle et sont accoutumés à une responsabilité d'autant plus grande qu'ils sont bien souvent laissés à leur propre initiative et à leurs connaissances techniques. Pour tous le travail s'imposera dès la première heure ; il sera poursuivi avec intensité ; dans la grande machine humaine qu'est le Régiment aucun organe ne doit clocher ; les organes essentiels, les rouages moteurs de cette machine ce sont les

sous-officiers. Mis au point la première semaine, ils fonctionneront sans heurts la seconde. Car ce sont des hommes capables d'une action réfléchie et ce sont des soldats fidèles.

Ce qui est plus spécialement l'apanage du sous-officier, c'est le service intérieur. Sous ce terme on comprend trop souvent de fastidieux nettoyages ou des inspections de boutons de guêtre. Cette conception-là aussi doit disparaître.

Le service intérieur assure l'entretien du personnel et du matériel ; pour la troupe il comprend toutes les mesures qui lui permettront de vivre en campagne. Logement, nourriture, sommeil, repos, usage des armes et de l'équipement, réparation des forces physiques, résistance aux intempéries, tous ces objectifs sont en fonction du service intérieur.

Il ne sera pas difficile de maintenir la troupe la première semaine dans un entraînement satisfaisant. Les cantonnements dispersés offriront de suffisantes conditions de confort et de rétablissement. Ces conditions seront mises à profit pour faire régner partout un ordre et une régularité qui se manifesteront dans les plus petits détails. Une fois ces habitudes acquises elles seront facilement suivies pendant la semaine de manœuvres ; elles produiront alors de salutaires effets.

Le sous-officier qui aura su obtenir de sa troupe l'exécution minutieuse de son service intérieur, verra s'opérer tout simplement l'adaptation de ces services aux circonstances nouvelles ; il fera preuve là aussi d'initiative, non pas de l'initiative système D qui trop souvent se réalise aux dépens des autres, mais d'un esprit d'après-propos qui ne transigera pas avec les principes.

Refaire sa troupe, retremper ses forces, lui rendre de la fraîcheur et de l'entrain tels seront les buts qu'il aura toujours devant les yeux. Le Régiment est susceptible de grands progrès encore dans ce domaine-là ; il lui faut un certain support moral qui lui permette de garder sa bonne humeur dans les moments difficiles ; mais il lui faut aussi de la méthode et de l'habileté pour tirer un sage parti des heures de détente.

Donc aucun laisser-aller ; la troupe alerte à la besogne, vite prête, propre et bien tenue sur les rangs ; mais aussi la troupe entretenue soignée, instruite et compréhensive, sachant, par l'exemple de ses sous-officiers, que le meilleur moyen de tenir, c'est d'obéir.

Lieut.-Col. Paul E. Martin, Genève,  
Cdt. R. J. 3.

## Demandes de congé

(Extrait de « Sac à Terre », de Georges Jaccottet.)

Il va de soi que les soldats rivalisent d'astuce pour obtenir des congés, et si, dans un corps de métier, un soldat a trouvé un motif qui a été accepté, il se trouve que la crise sévit, comme par hasard, sur tous les soldats de la même profession. La saynète suivante illustrera ce phénomène :

DECOR: le bureau du capitaine.

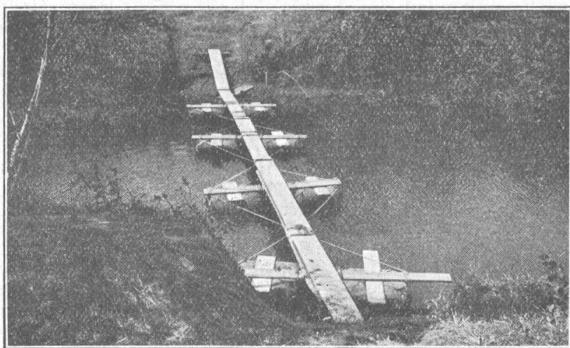
PREMIER TABLEAU: défilé des vignerons.

Premier soldat: — Mon capitaine, je voudrais un congé.

— Ah! pour quel motif?

— Mon capitaine, je suis vigneron, j'ai huit fossiers à sulfater, personne à la maison et, cette année, avec cette humidité, il y a l'oïdium, le mildiou, le phylloxéra, les vers, les papillons, toutes les sales bêtes de la création . . . alors ?

— Bien, mon ami, on verra.



**Strohsacksteg der Pontoniere.** — Pont de service avec paillasses monté par les pontonniers.

(Atelier R. Freudiger, Bülach. — Reproduktionsrecht vorbeh.)

Cinq minutes après :

Deuxième soldat: — Mon capitaine, je voudrais un congé. Je suis vigneron. . .

— Vous, vigneron ?

— Non, pas moi, mais j'ai le cousin de la belle-sœur à la nièce de ma voisine qui a huit fossoriers à sulfater et vous savez, cette année, par ces temps humides, il y a l'oïdium, le phylloxéra, le mildiou, les papillons, les vers . . . tout le fourbi, quoi ! . . . alors ?

— Bien, on verra.

Cinq minutes après un troisième soldat :

— Mon capitaine, je voudrais un congé.

— Vous êtes vigneron ?

— Non, mon capitaine, mais . . .

— Mais vous avez la nièce de la voisine de la belle-sœur du cousin de la tante de votre arrière grand'mère qui a des fossoriers à sulfater ?

— Huit, oui mon capitaine.

— Et il y a un tas de maladies . . .

— Oui, mon capitaine, il y a, paraît-il, cette année, un tas d'infections : la dysenterie, l'artériosclérose, la gangrène, la fièvre aphétéuse, la morve. . .

— Vous oubliez le phylloxéra et le mildiou.

— Je croyais, mon capitaine, que c'était des maladies du bétail.

— Ah ! oui, eh bien, pour vous apprendre votre métier de vigneron, je vous enverrai quarante-huit heures à la salle de police. Après, on verra.

— A vos ordres, mon capitaine.

DEUXIÈME TABLEAU: Défilé des Ormonans.

Premier soldat: — Mon capitaine, je voudrais un congé.

— Pour quel motif ?

— Mon capitaine, je suis des Ormonts, j'ai huit vaches à l'écurie, pas de domestique, toutes les bêtes sont malades et ma femme va accoucher . . . alors ?

— C'est bon, mon ami, on verra.

Deuxième soldat. — Mon capitaine, je voudrais un congé.

— Le motif ?

— Mon capitaine, je suis des Ormonts, j'ai huit vaches à l'écurie, toutes malades, personne pour les soigner et ma femme va accoucher de deux jumeaux . . . alors ?

— C'est bon, c'est bon, on verra.

Troisième soldat. — Mon capitaine, je voudrais un congé.

— Pour quel motif ?

— Mon capitaine, je suis des Ormonts, j'ai huit vaches à l'écurie . . .

— Elles sont toutes malades et votre femme va accoucher ?

— Non, mon capitaine, c'est ma femme qui est malade et mes vaches qui vont accoucher.

— Toutes à la fois ?

— Je le crains, mon capitaine.

— Eh bien . . . on verra.

Quatrième soldat. — Avant qu'il ait parlé le capitaine l'interpelle :

— Vous êtes des Ormonts ?

— Qui, mon capitaine.

— Vous avez huit vaches à l'écurie ?

— Oui, mon capitaine.

— Toutes malades ?

— Oui, mon capitaine.

— Et votre femme va accoucher de deux jumeaux ?

— Peut-être de trois, mon capitaine.

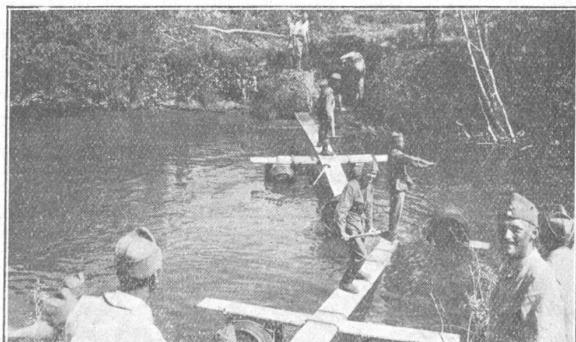
— Oui, eh bien ! . . . vous aurez vingt-quatre heures de salle de police et j'écrirai au vétérinaire des Ormonts.

— A vos ordres, mon capitaine.

Rideau.

### Feldbatterie 44 - Batterietag 1929

Aus den Kreisen der Batteriekameraden (alte Garde), welche die Grenzdienstzeit 1914 bis 1918 mitgemacht haben, ist schon öfters das Verlangen für die Abhaltung einer Batterie-Tagung gestellt worden. — Nachdem schon eine grosse Anzahl Einheiten verschiedener Waffengattungen in den letzten Jahren solche Tagungen erfolgreich durchgeführt haben, hat sich auch in den Kreisen der Batterie 44, alte Garde, das Bedürfnis gezeigt, ebenfalls einen Tag der Erinnerung einzuschalten. Das schöne kameradschaftliche Verhältnis, das die Feldbatterie 44 während langen Jahren treu zusammenhielt und das heute noch die alten 44er mit Freude und Stolz erfüllt, darf nicht zuletzt ein Grund sein, eine Zusammenkunft der Waffenkameraden ins Leben zu rufen. Schon das Rendez-vous der Unteroffiziere anfangs März dieses Jahres bei ihrem alten Trainwachtmeister Bommer im «Uhler» in St. Gallen gab erneuten Beweis des guten Korpsgeistes, der die 44er in all den Dienstjahren vor und während der Aktivdienstzeit durch dick und dünn zusammengehalten hat. — Von guter Hoffnung beseelt, haben die Unteroffiziere an jener Tagung ein Aktionskomitee bestimmt, das inzwischen einen gut organisierten Batterietag in Vorbereitung hat. Der Tag der Zusammenkunft ist auf Sonntag, den 10. November, nach Wil (unserem Korpssammelplatz) festgelegt worden. — Aus dem Programm sei nur folgendes verraten: 10 Uhr:



**Zerbrochener Steg der Pontoniere.** — Pont de service rompu par les pontonniers.

(Atelier R. Freudiger, Bülach. — Reproduktionsrecht vorbeh.)